

## Le rejet de l'exilé met l'intime en danger Alexandre Stevens

Dans son petit livre Reconnaître le fascisme — extrait de Cinque scritti morali — Umberto Eco expose la grande variété de ce qui peut légitimement être placé sous ce vocable caractéristique des dictatures d'extrême droite. Devant le retour « d'une nébuleuse d'instincts obscurs et de pulsions insondables » il précise une série de caractéristiques dont « il suffit qu'une seule d'entre elles soit présente pour faire coaguler une nébuleuse fasciste ». Parmi ces traits nous trouvons « la peur de la différence » qui est au fondement de toutes les mesures prises contre les « intrus » et « l'obsession du complot » dont le plus simple fonde la xénophobie.

Le refus de l'accueil des étrangers, qu'ils soient réfugiés ou simplement exilés, est ainsi déjà le signe d'un danger pour notre société. Lacan distingue la peur, que provoque l'inconnu, de l'angoisse, signal de danger. La peur qu'éprouvent certaines catégories de la population face à l'arrivée de migrants devrait donc en elle-même être génératrice d'une angoisse plus forte devant la coagulation qui se produit alors sous nos yeux d'une possible « nébuleuse fasciste ». Le gouvernement belge a ainsi, il y a peu, laissé un de ses ministres renvoyer des demandeurs d'asile soudanais dans un pays où la torture est pratiquée. Comme l'ont fait remarquer les frères Dardenne, réalisateurs de cinéma bien connus, dans une lettre ouverte, il y a « un principe que tout Etat de droit se doit de respecter : on ne peut rapatrier des demandeurs d'asile dans un Etat pratiquant la torture ». Le scandale de cette décision a été rapporté jusque dans The Washington Post qui y présente la décision belge comme extrême dans l'effort général européen pour se débarrasser des immigrés : « In an era of closing borders, European leaders are increasingly willing to go to extreme lengths to deport people. But a Belgian effort to partner with the Sudanese government has backfired after two men alleged they were tortured after being sent home, and the top Belgian migration official involved is now facing pressure to resign. » Ce gouvernement associant des libéraux et des nationalistes flamands, dont certains sont explicitement issus de l'extrême droite, flirte ainsi dangereusement avec les limites de l'État de droit. Il faut remarquer cependant qu'en réaction à cette position obscène du maître, on voit se développer un important mouvement de solidarité dans une partie de la population. La peur de l'étranger est souvent la conséquence d'une obsession de l'invasion par l'autre, parfois indépendamment de la présence effective de l'étranger sur le sol. La mondialisation rend l'autre proche. Or Lacan prédisait que « Notre avenir de marchés communs trouvera sa balance d'une extension de plus en plus dure des procès de ségrégation. » (Autres Écrits p.257) Nous y sommes. Mais cette proximité de l'autre est d'abord celle de l'autre que nous sommes nous même, pour nous. Le miroir nous a permis de constituer notre image dans une aliénation constitutive.

A vouloir éjecter l'étranger n'est-ce pas une part de nous même dont on veut nous amputer ? Ce lien de l'intime et de l'autre est fracturé lorsque le migrant est rejeté. En Belgique, encore, un projet de loi est actuellement discuté qui devrait permettre l'interpellation d'une personne en séjour illégal à l'endroit où elle loge, que ce soit son domicile ou celui de quelqu'un qui l'héberge. Un tel projet s'attaque à la solidarité des citoyens à l'égard des étrangers. Il s'attaque aussi à l'intimité de chacun, le domicile étant réputé inviolable.

De ce point de vue le projet de loi est d'ailleurs jugé anticonstitutionnel par le syndicat des magistrats puisqu'il contredit l'article 15 de la Constitution qui stipule que le domicile est inviolable — à la seule exception de la procédure de perquisition encadrée par la loi. Ici encore le respect des principes de l'État de droit laisse la place aux excès du droit de l'état.

Le problème de l'accueil des personnes exilées se pose dans toute l'Europe aujourd'hui, et on a parfois tendance à mettre davantage en accusation certains pays de l'est de l'Union Européenne. Comme on le voit à ces exemples le problème se pose tout autant à l'ouest. La Belgique deviendrait-elle un modèle de développement de l'Ur-fascisme que dénonce Umberto Eco ? Pas encore. Mais ses gouvernants jouent déjà de l'État de droit avec une nonchalance dangereuse.

